



SUITE CSE MAI 2025

INTERIMAIRES, PART VARIABLE, SELF ET QUALITE DE L'EAU

Intérimaire : Des contrats en toute légalité ? La CFDT demande la requalification en CDI si des contrats sont illicites !

Environ une centaine d'intérimaires travaillent sur notre site, et le problème majeur est que certains contrats ne respectent absolument pas la législation en vigueur, ce qui est tout simplement inacceptable. La **CFDT** a constaté que des intérimaires avaient pour motif de mission le remplacement de salarié(e) soi-disant absent(e), alors que ce/cette salarié(e) est bel et bien présent(e) à son poste !

De plus, c'est exaspérant de voir que certains postes occupés par des intérimaires sont immédiatement pourvus par d'autres intérimaires dès la fin d'un contrat, sans respecter le délai de carence obligatoire entre deux travailleurs temporaires. Ça dépasse vraiment l'entendement !

Après que le directeur industriel a enfin admis en CSE que certains intérimaires occupent des postes permanents et structurels (CDI), la **CFDT** a décidé de faire bouger les choses en demandant la requalification en CDI des contrats illégaux. La direction doit revenir vers nous, et il est grand temps qu'ils le fassent !

2025 : 0 + 0 ce n'est pas pour tout le monde !

Soyons très clairs : le problème ne réside pas dans nos collègues cadres. Ce qui pose problème, c'est l'iniquité de traitement entre les Cadres et les ETAM dans notre entreprise. Si, pour les ETAM, l'année 2025 est une année blanche, dite « gel des salaires », la direction affiche une tout autre vision pour l'encadrement, avec le versement de la part variable. Une Prime de performance à la société et à l'individu ! Il ne peut y avoir un double discours de la part de la direction.



Les performances individuelles de tous les salariés doivent être reconnues et valorisées, pas uniquement celles des cadres.

Pour information, cela représente plusieurs milliers d'euros. Un cadre nous a confié avoir touché plus de 6 000 € de prime en 2025.

Et ce n'est pas tout : les différences incroyables dans le montant des indemnités kilométriques versées aux cadres par rapport à celles des ETAM commencent vraiment à peser. La situation devient intolérable. La **CFDT** attend toujours l'ouverture de négociations sur ce sujet, qui sont sans cesse repoussées par la direction.

Attention : la colère monte. Elle reste silencieuse pour le moment, mais elle est bel et bien là.

Remise en état du self : 150 000€ de travaux !

La facture est salée pour la remise en état du self, les experts sont passés et le coût a été estimé à 150 000€. Le problème c'est que les assureurs se renvoient la balle, ils veulent faire des contre-expertises et cela risque de durer dans le temps. Face à la gêne occasionnée, la **CFDT** demande à notre direction en urgence de prendre les devants et de financer la remise en état sans attendre.

Si pour le commun des mortels le montant est insurmontable pour ArcelorMittal cela devrait être envisageable. Quand on sort 1 milliards pour acheter une partie d'une franchise en NBA, on est capable de trouver 150 000€ pour permettre à plus de 1500 personnes d'avoir un restaurant d'entreprise digne de ce nom.

Offre réduite, quantité et qualité qui laisse à désirer une commission self se réunira et se rendra sur place pour une petite inspection le 12 juin.

Des contrôles inopinés semblent plus judicieux et efficaces afin de garantir sur le long terme une qualité et une quantité en adéquation avec le cahier des charges.

Pollution de l'eau, il y a comme un arrière-goût ...

L'eau est de nouveau potable sur notre site, les machines à café fonctionnent de nouveau. Tout est rentré dans l'ordre. Néanmoins de nombreux salarié(e)s se posent des questions sur la qualité de l'eau qu'ils ont consommé, la **CFDT** aussi.

L'usine a été informée le 19 mars, alors que le GPMM qui gère le réseau d'eau a envoyé un courrier le 10 mars au siège à Paris pour signaler un dépassement des normes et la présence de PFAS dans l'eau. L'info à quand même mis 9 jours à revenir sur le site !

Pour la **CFDT**, il est clair qu'il faut revoir le signal d'alerte face à une contamination de l'eau sur le site. Surtout que selon les règles en vigueur on n'a pas bu de l'eau contaminée que pendant 9 jours mais pendant plus de 3 mois !

En effet pour affirmer une contamination de l'eau il faut effectuer une dizaine de test pendant 2 saisons, soit 3 mois. Donc depuis mi-décembre l'eau distribuée sur le site n'est pas conforme au niveau de la qualité pour la consommation.

On ne va pas tirer sur l'ambulance, dès le 19 mars date de l'information de la contamination la direction a pris les mesures nécessaires. Peut-être des petits problèmes ici et là mais rien de critiquable ou de condamnable.

Toutefois, la **CFDT** demande à la direction que des analyses soient effectuées sur un échantillon représentatif de la population de l'usine (femme, homme, posté, journalier, âge, ...) afin de lever tout doute légitime de contamination pendant la période précédant le 19 mars.

La confiance n'empêche pas le contrôle !

**N'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT au
04-42-47-29-81**

Boîte e-mail : fo.cfdt@arcelormittal.com site internet : <https://cfdt-metallurgieprovence-arcelormittal.fr>

**Vous
informer**

**Vous
écouter**

**Vous
défendre**

**Vous
conseiller**